Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 19

Artikel: La SIA contribue-t-elle à renchérir la construction en Suisse?
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-76009

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La SIA contribue-t-elle à renchérir la construction en Suisse ?

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

Le reproche n'est pas nouveau : en imposant dans une large mesure les conditions de rémunération des ingénieurs et des architectes indépendants, qu'elle a elle-même élaborées, la SIA contribuerait à faire augmenter les coûts de la construction dans notre pays.
On a même pu entendre cette critique de la bouche d'ingénieurs assumant de hautes responsabilités dans des entreprises liées de près ou de loin à l'Etat, comme des producteurs d'électricité ou des compagnies de chemin de fer, et qui en prenaient du reste prétexte pour expliquer leur non-appartenance à la SIA.
Récemment, c'est le président du Groupe suisse de l'industrie de la construction (SBI) qui a repris cette antienne lors d'une conférence de presse, l'étayant de chiffres plus ou moins précis. Les règlements SIA sur les honoraires seraient-ils un facteur de renchérissement indû ?

1. Qui est le BSI ?

Pour situer cette attaque contre la SIA – car c'est bien de cela qu'il s'agit – il est bon de savoir que le SBI réunit « les principales entreprises suisses de construction », c'est-à-dire les plus grandes. Selon le SBI lui-même, elles assurent 6% du volume global de la construction en Suisse et 13 à 14% du volume du gros-œuvre. En dehors de ce groupe, on trouve une multitude de moyennes et petites entreprises, dont les prestations représentent l'essentiel des activités de la construction dans notre pays.
Ce qui n'est pas forcément évident pour l'observateur non averti, c'est que les grandes entreprises exercent également une activité dans le domaine de la planification, contrairement à beaucoup de leurs petites et moyennes homologues. Alors que ces dernières sont essentiellement les *partenaires* des ingénieurs et des architectes indépendants, les membres du SBI en sont en partie les *concurrents,* puisqu'ils possèdent leurs propres bureaux d'études.
S'il est vrai qu'un long chemin reste encore à parcourir pour la rationalisation dans le domaine de la construction, il faut bien reconnaître que les vœux du SBI dans ce sens peuvent plus facilement être réalisés dans le cadre des gros mandats correspondant aux capacités de ses membres que pour les travaux hautement individuels, quasi artisanaux et non répétitifs qui sont le lot quotidien des petits entrepreneurs, par conséquence de leurs conseils architectes et ingénieurs.

Rationalisation : buts et limites

Des domaines techniques, la construction est l'un des moins rationnels, donc où les efforts de rationalisation se justifient le plus mais sont le plus difficile à concrétiser. Par son essence même, elle implique une part importante de la main-d'œuvre dans les coûts de production. Certes, il existe des secteurs où la mécanisation permet de déplacer les efforts du chantier vers la conception et la production en atelier, comme la construction métallique ou la préfabrication, mais les petites réalisations qui constituent une part importante du volume sont peu accessibles à ce genre d'effort.
Il est vrai que parfois architectes, ingénieurs ou entrepreneurs « redécouvrent l'Amérique » en travaillant sur des ouvrages qui ne comportent pas la moindre contrainte nouvelle ; il est toutefois juste de relever que la tâche fixée aux intervenants n'est pas seulement définie par des facteurs physiques ou économiques, mais également par des exigences irrationnelles du maître de l'ouvrage. On peut le déplorer, à condition de ne pas oublier que la construction modèle notre cadre de vie plus que toute autre activité technique et industrielle, comportant ainsi un risque majeur d'une mortelle uniformité, et pour longtemps.
La construction est tributaire de facteurs échappant à une prévision précise : conditions météorologiques, géologie, pour n'en citer que deux des plus importants. Ce sont des raisons qui empêchent les grandes entreprises de s'imposer dans la même mesure que des branches élaborant des produits de grande série, comme l'industrie automobile ou horlogère.
Le succès de la rationalisation est mesuré par le marché. Même dans un domaine aussi fragmenté que la construction de maisons individuelles – secteur actuellement en relative bonne santé – des possibilités existent. Il suffit de lire les annonces des journaux : les promoteurs de réalisations clé en main ne manquent pas. Pourquoi donc se trouve-t-il encore tant d'intéressés pour passer par le circuit traditionnel et s'adresser à un bureau d'architecte indépendant ? Probablement parce que l'habitat est un domaine privilégié d'épanouissement de la personnalité, où l'on peut traduire, par le truchement d'un architecte, ses propres conceptions. Cela signifie que le maître de l'ouvrage est prêt à y mettre le prix, c'est-à-dire à payer éventuellement un tout petit peu plus, plutôt que de se plier aux contraintes de la rationalisation.
D'autre part, nombre de maîtres de l'ouvrage réalisent qu'il n'est manifestement pas dans leur intérêt, pas plus qu'il n'est de l'intérêt général, d'avoir à faire à un ingénieur ou un architecte lié à une entreprise. C'est une des raisons pour lesquelles ils préfèrent s'adresser à des bureaux d'études indépendants.
Dans un domaine qui touche au plus près chacun de nous – la médecine – nous préférons en général choisir librement un médecin indépendant plutôt que de nous en remettre à une grande organisation anonyme, comme il en existe.

Guerre des prix et rentabilité

Bien que l'essentiel du choc des années 70 soit absorbé, l'industrie de la construction n'est pas florissante. Souffrant d'une capacité de production excédentaire, elle est affaiblie par une tendance durable à la sous-enchère. Le président du SBI met le doigt sur une faiblesse criante, lorsqu'il relève que trop d'entreprises dans ce domaine n'ont pas une idée précise de leur rentabilité : en s'engageant dans la guerre des prix, elles mettent leur propre existence en danger et freinent l'assainissement indispensable d'une branche dont la rentabilité, objectivement, est insuffisante. Incapable de dégager un minimum de bénéfice, elle est vouée à l'immobilisme, d'une part, et c'est la collectivité qui doit assumer sous une forme ou sous une autre les charges que cette branche ne peut supporter, d'autre part. Les efforts de rationalisation sont liés à la résorbtion de l'excédent de capacité. Le SBI le démontre bien, puisque ses membres ont réduit leur chiffre d'affaires de 12% et leur effectif de personnel de 15% au cours des trois dernières années.

Ingénieurs et architectes : des freins à la rationalisation ?

En substance, le SBI reproche à la SIA de perpétuer la fragmentation des activités de conception et de planification en les répartissant entre ingénieurs, architectes et entreprises, plutôt que de les grouper sous une égide unique. Cette fragmentation serait codifiée par les règlements SIA concernant les prestations et les honoraires. Aux yeux du SBI, les auteurs de projets ne seraient pas intéressés à la recherche conséquente des économies, leurs hororaires diminuant avec le montant même d'éventuelles réductions du coût global et la rationalisation exigeant d'eux plus de travail pour les mêmes honoraires.
Si l'on peut souscrire à la thèse selon laquelle le potentiel d'économies est le plus prometteur au stade de la conception d'un projet, l'idée que l'ingénieur ou l'architecte indépendant est hostile à la

recherche d'économies est caricaturale et déplacée.

Le projeteur indépendant n'exerce pas son activité dans un champ clos, mais au sein même des tensions qui caractérisent le marché de la construction. En se fermant à la recherche d'une solution optimale également sous l'angle économique, il se couperait dans les plus brefs délais de ce marché. Même si les relations entre architecte, ingénieur et entrepreneur sont parfois difficiles, elles exigent une complémentarité en vue de la réalisation de l'objectif commun. La majorité des réalisations sont menées à chef à la satisfaction générale. Le fait d'assurer 6% du volume de la construction en Suisse ne confère pas forcément la compétence de juger de l'ensemble de la branche sur la qualité du travail.

Par essence, de petits ou moyens bureaux d'études peuvent témoigner de plus de souplesse que des appareils lourds et monolithiques, organisés pour tirer parti des ressources internes plutôt que de choisir dans un marché très diversifié la solution la mieux appropriée aux vœux individuels des maîtres de l'ouvrage. Et puis, les relations entre ces derniers et leurs mandataires revêtent un caractère personnel propre à stimuler l'imagination et la créativité dans des bureaux d'études à taille humaine.

L'existence même de la SIA est fondée sur la promotion d'une éthique professionnelle exigeante; la défense des intérêts économiques des maîtres d'ouvrage est partie intégrante de cette éthique. Le fait que les nouveaux règlements SIA concernant les prestations et les honoraires aient trouvé un accueil largement favorable auprès des maîtres d'ouvrage institutionnels après des discussions franches et approfondies constitue la reconnaissance incontestable de leur bien-fondé. Les ingénieurs et les architectes indépendants ont fourni leur contribution à l'assainissement du marché de la construction, par l'adaptation vers le bas (en terme de pouvoir d'achat réel) de leur rémunération pendant de longues années.

Enfin, on ne saurait oublier que les nouveaux règlements sont loin de ne porter que sur les honoraires, puisqu'ils définissent dans le détail les prestations qui leur sont liées. Se trouverait-il quelqu'un pour dénier à l'architecte et à l'ingénieur indépendants une rémunération adaptée aux conditions et aux risques qui caractérisent l'exercice de leur profession? Peut-on oublier que ces règlements s'inscrivent dans un ensemble de normes SIA, dont l'apport à l'avancement de l'ensemble de la branche est inestimable et dont le crédit revient essentiellement à ceux mêmes dont on estime qu'ils freinent la rationalisation?

Jean-Pierre Weibel

Actualité

Aménagement du Flon: la grosse artillerie

Il y a six mois, nous avions présenté dans ces colonnes une étude approfondie sur l'aménagement de la vallée du Flon, à Lausanne[1]. Après avoir fait l'historique de l'évolution de cette zone, nous avions cédé la plume au propriétaire des terrains concernés et à l'architecte auteur du plus récent plan d'aménagement.

Aujourd'hui, six correspondants font parvenir à la presse quotidienne lausannoise une «lettre ouverte au Conseil communal de Lausanne, une semaine avant que ce législatif se prononce sur ce plan d'aménagement. C'est essentiellement un appel au refus du projet, assorti du rappel de la menace d'un référendum pour le cas où les conseillers communaux passeraient outre.

La principale raison évoquée pour combattre le projet que connaissent nos lecteurs est que sa dernière version prend insuffisamment en compte les transports publics et les impératifs de la circulation des piétons.

Etrangement, on retrouve parmi les signataires l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet, qui naguère s'était déjà opposé au projet qui n'aurait prétendûment pas retenu le prolongement de la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher jusqu'au Flon. Il suffit de consulter le plan des aménagements que nous avions publié pour constater que cette critique était parfaitement infondée.

Milieux professionnels: exclus des circuits de l'information!

Nous ne nous prononcerons pas ici sur le projet en question, ne désirant pas intervenir dans ce qui est devenu un combat essentiellement politique.

Par contre, nos lecteurs doivent savoir le sort réservé aux ingénieurs et aux architectes dans de tels débats. Lorsque nous avons publié notre numéro consacré à l'aménagement du Flon, nous en avons envoyé un exemplaire à tous les quotidiens lausannois ainsi qu'à l'hebdomadaire *L'Hebdo,* à titre de documentation sur un sujet d'actualité. Documentation aussitôt oubliée que reçue, sauf pour *L'Hebdo,* qui l'a publiquement condamnée sans appel.

Par contre, il suffit que six hommes politiques envoient copie d'une lettre au Conseil communal pour que leur point de vue bénéficie de près d'une pleine page du quotidien *24 Heures.*

En clair, cela veut dire que le public, et notamment les contribuables et électeurs lausannois, ne connaîtront que les arguments des opposants – un secrétaire syndical, un ancien conseiller d'Etat, un ancien conseiller aux Etats, un professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne et un géographe – et n'entendront probablement jamais ceux des milieux professionnels et économiques concernés.

Cette information unilatérale est voulue, et bien voulue: rendu attentif à l'erreur mentionnée plus haut, l'ancien conseiller d'Etat Gavillet n'avait même pas daigné répondre – encore moins rectifier sa prise de position publique.

Si *Ingénieurs et architectes suisses* est une revue professionnelle, destinée aussi bien à la défense qu'à l'information de nos professions, *24 Heures* se veut un quotidien d'information neutre. C'est donc avec un très grand intérêt que nous attendrons avec tous nos lecteurs de savoir si le point de vue des ingénieurs et des architectes peut encore se faire entendre dans la vie publique, par le truchement de la presse quotidienne ou si nous devons nous résigner à être censurés au bénéfice de l'expression de politiques de parti, en raison même de nos compétences professionnelles.

Certes, les conseillers communaux entendront la position de la Municipalité, favorable au plan d'aménagement. Auront-ils le courage d'affronter le cas échéant une opinion publique unilatéralement informée? On le leur souhaite chaleureusement.

Transports publics: les perdants potentiels

Pour notre part, nous craignons que les transports publics – pour lesquels le soussigné s'engage avec conviction depuis fort longtemps – ne fassent les frais de cet exercice de propagande politique.

D'une part, les moyens importants mis ces derniers temps à leur disposition ont suscité un certain agacement auprès des milieux patronaux vaudois. Lorsqu'on connaît le poids de ces derniers dans la vie du canton, on espère qu'un refus de l'aménagement du Flon ne focalisera pas cette ire sur les transports collectifs lausannois, dont on sait la lourde charge financière qu'ils représentent pour le contribuable lausannois et qui ne méritent pas d'être pénalisés à cette occasion[2].

D'autre part, un référendum – qui aurait toutes les chances d'aboutir, vu la façon dont est dispensée l'information – renverrait aux calendes grecques l'arrivée du LEB à la gare du Flon. Il en serait de même, toutefois dans une moindre mesure, au cas où le plan serait retourné pour de nouvelles études.

Nous nous refusons à croire que les opposants envisagent avec sérénité de telles issues.

Jean-Pierre Weibel

[1] *Ingénieurs et architectes suisses,* n° 6 du 13 mars 1986.

[2] Il est question d'un référendum «spontané», lancé par les groupes radical et libéral même en cas d'acceptation du projet. On serait tenté d'y voir un moyen de passer «l'homme noir» à un corps électoral qu'il s'agit de ne pas fâcher.